

**CANADA**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE DANVILLE**

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 5 mars 2012 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

Formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

Sauf mention expresse à l'effet contraire, le président d'assemblée s'abstient de voter.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que l'ordre du jour soumis soit accepté tel quel.

**ADOPTÉ**

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que les procès-verbaux des assemblées tenues les 6 et 22 février 2012 soient acceptés tels que soumis, et qu'il soit fait dispense de leur lecture en raison du fait que chacun des membres du Conseil en a reçu copie préalablement à la tenue de la présente assemblée.

**ADOPTÉ**

#### **RAPPORT DE DISPONIBILITÉ**

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard:

- 1.- D'accuser réception du rapport de disponibilité et d'en accepter les chiffres y indiqués lesquels tiennent compte des factures à payer soumises pour approbation à la présente assemblée.

**ADOPTÉ**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, Michel Lecours, directeur général et secrétaire-trésorier pour la Ville de Danville certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits budgétaires nécessaires au budget pour le paiement des comptes soumis à la présente assemblée lesquels sont énumérés ci-après.

**Michel Lecours, Directeur général et secrétaire-trésorier**

### **COMPTES PAYABLES**

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que soient acceptés les dépenses énumérées ci-dessous par activité et qu'il soit procédé à leur paiement et ou annulation, savoir:

- Rémunérations et contrib. de l=employeur	114 780.36
- Administration	45 671.52
- Sécurité publique	22 933.19
- Transport routier	87 142.52
- Hygiène du milieu	63 059.48
- Aménagement et urbanisme	69 215.88
- Loisirs et culture	38 937.58
- Financement	3.00
- Immobilisations/Investissements	18 185.68
<b>Total :</b>	<b>459 929.21</b>

**ADOPTÉ**

### **PÉRIODE DU PUBLIC**

- **André Tessier** – Questionnements à l'égard de la position du Conseil concernant le projet de circuit d'auto-cross, moto-cross etc...
- **Mireille Bergeron** – Le Bistro du Coin – Demande déposée à la section « correspondance » pour la mise en place d'une terrasse;
- **Sonia Milord** – Questionnement concernant les modalités d'applications de l'article 15 du règlement sur les « Nuisances »;

- **Gaétan Gendron** – Questionnement concernant également les modalités d'application de l'article 15 sur règlement sur les « nuisances » et dépôt de photos.

### **RECOMMANDATIONS A LA C.P.T.A.Q.**

- Aucune demande n'a été déposée pour fins de recommandations à la présente assemblée.

### **RAPPORT SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION**

- Une liste des permis émis pour le mois de février est remise à chacun des membres du Conseil indiquant une valeur totale de \$319,500.00 pour ce mois et un cumulatif d'année pour une valeur totale de \$ 620,500.00.

### **CORRESPONDANCE / RESOLUTION**

- **2946 – 2012 - Équipe Squad66, pompiers** – Demande de commandite à l'occasion des compétitions qui auront lieu à St-André-Avelin en Outaouais – 2010 = \$300.00 en 2011 semble ne pas y avoir eu de demande ou de participation;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité acquiesce à la demande déposée et autorise l'émission d'un chèque au montant de \$300.00.

#### **ADOPTÉ**

- **2947 – 2012 - Chevaliers de Colomb** – Demande de contribution financière pour la 32<sup>ième</sup> édition de la « Fête au Village » - 2011 = \$1,000.00;

Considérant qu'à l'occasion de la « Fête au Village » les organisateurs mettent à la disposition des enfants des jeux qui leurs sont spécifiques;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité acquiesce à la demande déposée et autorise l'émission d'un chèque au montant de \$1,000.00.

#### **ADOPTÉ**

- **2948 – 2012 - Chevaliers de Colomb** – Demande de réservation du terrain de balle, d'installation de cantine, d'une boîte de camion surbaissée et de barricades pour fermer une partie de la 1<sup>ère</sup> Avenue;

Il est proposé par le Conseiller Bernard

Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité acquiesce à la demande formulée à l'effet:

- D'autoriser l'installation d'une « banderolle » au-dessus de la rue Daniel-Johnson à l'intersection avec la 1<sup>ère</sup> Avenue s'il y a lieu;
- De procéder à la mise en place d'une boîte de camion surbaissée;
- De fournir des barricades pour interdire la circulation sur une partie de la 1<sup>ère</sup> Avenue;
- Utilisation du terrain de balle et installation d'une cantine pendant la période du 31 août 2012 au 2 septembre 2012.

Le tout dans le cadre des activités de la Fête au Village;

### **ADOPTÉ**

- **2949 – 2012 - Le Bistro du Coin** – Demande de renouvellement du permis de terrasse pour la période s'étendant du 15 avril au 1<sup>er</sup> novembre 2012;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité acquiesce à la demande formulée et ce aux même conditions que celles qui prévalaient pour 2011 et reproduites ci-après, savoir :

- 1° Produire une preuve d'assurance responsabilité civile pour tous dommages matériels ou corporels pouvant résulter de l'utilisation ou de la localisation de la terrasse et résultant du fait du bénéficiaire ou ses préposés et ce avant l'installation de la terrasse;
- 2° Prêter une attention spéciale pour assurer et même accroître la visibilité des piétons désireux de traverser la rue Daniel-Johnson;
- 3° Assurer en tout temps la libre circulation piétonnière entre le bâtiment et la terrasse ainsi que d'assurer le dégagement du trottoir de tout rebut, mégot ou autre objet;
- 4° Autorisation valable jusqu'au premier de chaque mois et renouvelable automatiquement de mois en mois à moins que la Municipalité n'impose ou n'annule certaines conditions sur préavis de dix (10) jours;
- 5° Que l'heure de fermeture de la terrasse soit établie à 23h00 sauf pour 3 jours que pourra choisir le demandeur et où la terrasse pourra demeurer ouverte jusqu'à 1heure du matin pourvu que la Municipalité en aie été avisée au préalable;

Qu'une attention spéciale soit apportée à l'état du trottoir et du terrain se trouvant entre le Bistro et la Pharmacie (mégots, papiers etc...)

### **ADOPTÉ**

- **2950 – 2012 - Mante du Carré** – Demande pour renouveler l'autorisation d'utiliser le « Parc Smith » les samedis de 10h00 à 14h00 soit pendant les heures d'ouverture du « Marché public » - Assurance responsabilité jointe;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité acquiesce à la demande formulée et ce aux mêmes conditions que celles qui prévalaient pour 2011 et reproduites ci-après, savoir :

- 1° Que le terrain soit remis dans l'état où il se trouvait avant l'activité » et que cette autorisation soit accordée pour le temps mentionné dans la demande soient les samedis de 10h00 à 14h00 pendant la période estivale 2011;
- 2° Que les utilisateurs ou bénéficiaires de la présente autorisation fassent en sorte d'apporter une attention spéciale aux arrangements floraux de manière à ne pas les endommager;
- 3° De maintenir en vigueur pendant toute la durée de l'utilisation une police d'assurance responsabilité pour un montant minimal de \$2 000,000.00 et tenir la Municipalité libre de toute réclamation en dommages matériels ou corporels que pourrait subir un tiers du fait de l'utilisation du parc par le demandeur ou ses bénéficiaires;
- 4° Assurer une utilisation normale des bancs installés dans ce parc;

D'apporter une attention spéciale à la protection des arbustes et fleurs qui ornent le parc en évitant d'empiler sur ou trop près les produits mis en vente.

#### **ADOPTÉ**

- **2951 – 2012 - Chambre de Commerce Danville/Shipton** – Offre de réservation de billets pour la soirée hommage à l'entrepreneuriat;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que les membres du Conseil soient autorisés de participer à cette activité et qu'ils soient autorisés d'en réclamer les frais sur production des pièces justificatives.

#### **ADOPTÉ**

- **2952 – 2012 - Bureau d'information touristique** – Demande de subvention correspondant au montant des taxes de 2012 (\$ 1,423.43);

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité acquiesce à la demande déposée et autorise l'émission d'un chèque au montant de \$1,423.23 en guise de subvention pour l'exercice financier 2012.

#### **ADOPTÉ**

- **2953 – 2012 - Exposition agricole de Richmond** – Offre d'espace publicitaire dans le cahier souvenir de la 156<sup>ième</sup> édition de l'Exposition agricole de Richmond - \$70.00;

Il est proposé par la Conseillère Lisette

Fréchette, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité acquiesce à la demande formulée et autorise l'émission d'un chèque au montant de \$70.00.

**ADOPTÉ**

**AFFAIRES EN SUSPENS**

- **2954 – 2012** – Barrage de l'étang Burbank – Dépôt de l'Étude géotechnique;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité autorise la transmission au Centre d'expertise hydrique du Québec du rapport intitulé « *Étude géotechnique – Barrage Étang Burbank* » daté du 20 février 2012 tel que rédigé par « Les Services Exp Inc. » afin que cet organisme fasse part de ses commentaires à la Municipalité.

**ADOPTÉ**

- **2955 – 2012** – **Centre Mgr. Thibault** – Soumission d'une esquisse par l'architecte;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Michel Plourde de demander une modification de l'esquisse soumise prévoyant:

- 1° Une diminution de la pente donnée à la toiture pour en permettre le prolongement jusqu'au mur ouest de l'aile nord de l'édifice; et
- 2° Prévoir que la porte d'accès au sous-sol soit orientée du côté ouest en lieu et place d'une orientation du côté nord; et
- 3° Que l'accès au sous-sol soit prolongé de manière à descendre directement jusqu'au corridor qui s'y trouve et que l'accès à l'étage demeure à l'extérieur tel qu'il est.

**ADOPTÉ**

- **2956 – 2012** – Québec en Forme – Cours additionnels;

**Considérant** que le nombre d'inscriptions faites aux activités de Hip-Hop et de Karaté permet l'ajout de cours additionnels;

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité autorise l'ajout de 3 cours à chacune des activités de Hip-Hop et de Karaté dispensées sous l'égide de « Québec en Forme ».

**ADOPTÉ**

## **AFFAIRES NOUVELLES**

- **2957 – 2012** – **Recouvrement de taxes** – Ajout d'un matricule au recouvrement;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité mandate ses procureurs, Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c. d'entreprendre les procédures nécessaires au recouvrement des taxes dues pour la propriété inscrite sous le matricule 8673-49-7791.

### **ADOPTÉ**

- **2958 -2012** – **Programme d'amélioration du réseau routier** – Identification des priorités pour 2012;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité identifie les chemins suivants :

- Chemins Craig, Castle Bar et Pinnacle en resurfaçage pour une somme de \$150,000.00; et
- Rues Hébert, Water et 2<sup>ième</sup> Avenue (resurfaçage) et Hémond (nouveau pavage) pour une somme de \$350,000.00.

### **ADOPTÉ**

- **2959 – 2012** – **Abandon de procédures** – Estrie Enviropole – Impacts sur les quotes-parts 2012;

**Considérant** l'abandon des procédures contre les représentants de la MRC des Sources par Estrie Enviropole et les frais encourus ou présumés survenir en 2012;

**Considérant** selon les informations en cours, que les quotes-parts des municipalités pour l'exercice financier 2012 contenaient un montant qui devait servir à défrayer les « dépenses à venir » ou « prévisibles dans le futur » lesquelles ne se réaliseront finalement pas;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité demande à la MRC des Sources de procéder au remboursement à chaque Municipalité du montant compris dans sa quote-part 2012 en provision des frais qui pouvaient être encourus dans le dossier Estrie-Enviropole;

Que copie de la présente résolution soit adressée à chaque municipalité du territoire de la MRC des Sources pour prise en considération et commentaires.

## ADOPTÉ

- **2960 – 2012 – Développement économique** – Annonces de subventions ou d'investissements;

**Considérant** que la raison d'être du CLD des Sources est le développement économique du territoire de la MRC des Sources et qu'il est logique que soient publicisés les investissements réalisés dans les entreprises de la région et ou par le CLD des Sources;

**Considérant** que chaque municipalité est partie prenante à l'existence tant de la MRC des Sources que du CLD des Sources dont le financement provient en grande partie des municipalités locales;

**Considérant** que les municipalités locales ont un territoire qui leur est propre et qu'il y a lieu d'impliquer leurs représentants lorsque le CLD des Sources ou la MRC des Sources organisent des événements pour souligner la réalisation d'investissements;

**Considérant** l'interrelation qui existe entre la MRC des Sources, le CLD des Sources et chaque Municipalité locale toute publicité de l'événement en découlant devrait obligatoirement faire mention de la Municipalité concernée;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Michel Plourde de :

1° Demander tant au CLD des Sources qu'à la MRC des Sources, lorsqu'un événement est organisé pour souligner la réalisation, l'obtention ou la promesse d'un investissement sur le territoire de la MRC des Sources, de s'assurer de la présence d'au moins un membre du Conseil de la Municipalité locale concernée puisqu'à ce jour le territoire local est encore la base même du territoire régional qu'il soit pour la MRC des Sources ou le CLD des Sources; et

2° Demander que toute publicité faite par le CLD des Sources ou la MRC des Sources en de telles occasions et faisant mention du nom et/ou indiquant le logo et/ou le téléphone et/ou l'adresse de chacun de ces organismes contienne la même information pour la Municipalité locale concernée;

Que copie de la présente résolution soit adressée à chaque municipalité du territoire de la MRC des Sources pour prise en considération et commentaires.

## ADOPTÉ

À ce moment le Conseiller Michel Plourde se retire de la table des délibérations;

- **2961 – 2012 – Demande de subvention** – Programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées – 1 enfant;



Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que le directeur général soit autorisé de soumettre au Conseil sports loisirs de l'Estrie une demande de subvention dans le cadre du « *Programme d'accompagnement en loisirs pour personnes handicapées* » la Municipalité s'engageant à en respecter toutes les modalités incluant la production d'un rapport à la cessation des activités de l'organisation des terrains de jeux saison 2012.

**ADOPTÉ**

Retour du Conseiller Michel Plourde à la table des délibérations;

**AJOURNEMENT DE L=ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la présente assemblée soit ajournée au Mercredi, 13 mars 2012 à 19h00 pour délibérer sur les sujets n'ayant pu être abordés à la présente assemblée faute de temps ainsi que sur tout sujet pouvant être portée à l'attention des membres du Conseil.

**ADOPTÉ**

**Jacques Hémond, Maire**

**Michel Lecours, Directeur-général et  
secrétaire-trésorier**